Description de la dotation – Jeu-concours « VIBRATION– CO'Met Orléans Open »

Organisé sur l'antenne de la radio VIBRATION du samedi 24 au vendredi 30 octobre 2026.

Dans le cadre du jeu-concours « VIBRATION – CO'Met Orléans Open », vingt-cinq lots sont mis en jeu

- 5 lots de 2 places pour le Co'Met Orléans Open du lundi 9 novembre, d'une valeur unitaire indicative de 16.00 € TTC la place ;
- 5 lots de 2 places pour le le Co'Met Orléans Open du mardi 10 novembre, d'une valeur unitaire indicative de 16.00 € TTC la place ;
- 5 lots de 2 places pour le le Co'Met Orléans Open du mercredi 11 novembre, d'une valeur unitaire indicative de 16.00 € TTC la place ;
- 5 lots de 2 places pour le le Co'Met Orléans Open du jeudi 12 novembre, d'une valeur unitaire indicative de 22.00 € TTC la place ;
- 5 lots de 2 places pour le le Co'Met Orléans Open du vendredi 13 novembre, d'une valeur unitaire indicative de 22.00 € TTC la place.

Modalités de participation

Pour participer, les auditeurs doivent s'inscrire via le site de la radio https://www.vibration.fr en remplissant l'ensemble des champs demandés.

Les données personnelles collectées sont nécessaires au traitement de la participation et à l'envoi des lots.

Seules les inscriptions complètes et valides seront prises en compte pour le tirage au sort.

Modalités d'attribution et de remise des lots

- Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les participants inscrits.
- Chaque gagnant ne pourra remporter qu'un seul lot.
- Chaque gagnant recevra ses e-billets par mail à l'adresse indiquée lors de sa participation.

Précisions sur la dotation

Tous les frais non expressément mentionnés comme inclus dans le lot (transport, hébergement, restauration, dépenses personnelles, etc.) restent exclus de la dotation et demeurent à la charge exclusive du gagnant.

Règlement applicable

Le présent descriptif est établi en complément du règlement jeu-concours annuel de la radio VIBRATION, disponible à l'adresse suivante : https://www.vibration.fr/reglements

Les dispositions du règlement annuel s'appliquent, sauf celles contraires au présent descriptif.